SEPTEUIL MAG

Liberté • Égalité • Fraternité

Toute l'info de notre village

PORTRAIT

La police municipale

VIE ASSOCIATIVE

Le NIA, c'est quoi ?

ACTUALITÉ

Bientôt un terrain multisports à Septeuil

Le Schéma Directeur d'Assainissement

Réunion publique PLU

mairie@septeuil.fr

Septeuil officiel

À vos agendas !

28 JANVIER
Les voeux des Septeuillais

Le lundi 28 janvier nous échangerons nos vœux de bonne année à 19 heures au Foyer Rural. Comme d'habitude, le buffet vous est offert par vos élus, dont vous pourrez juger les talents culinaires. Si vous rentrez plus tard du travail, n'hésitez pas à passer quand même, nous comptons sur vous.

16 ET 30 MARS
Sacs pour les déchets verts

La distribution de sacs pour la collecte des déchets verts aura lieu les samedis 16 et 30 mars, de 9h à midi, devant le centre de secours Raoul Moulin. Rappelons que vous choisissez la date qui vous convient le mieux et que vous ne venez qu'une fois. Inutile de faire la queue à neuf heures moins le quart, il y en aura pour tout le monde

Renseignements auprès des associations et/ou en mairie.

16 MARS
JSSP

C'est le samedi 16 mars 2019 qu'aura lieu la 2ème Journée Septeuillaise de Solidarité et de Partage (JSSP pour les initiés).
Cette journée de solidarité et de partage n'est pas un appel de plus à la charité, c'est avant tout un moment de rapprochement entre les Septeuillais, pour créer un lien social d'engagement et de soutien auprès de ceux d'entre nous qui sont les plus démunis. Par cette manifestation le CCAS de Septeuil souhaite faire appel à votre générosité pour venir en aide à des familles, des enfants ou des adultes en grande difficulté et éviter ainsi qu'ils tombent dans une situation de pauvreté et de marginalisation. Comme l'an dernier, cette journée sera organisée en association avec la Croix Rouge et les Restos du Coeur de Houdan. Parmi les nombreux partenaires, on comptera Comi7 et le magasin Carrefour Contact. La JSSP de 2018 fut une réussite. Il ne tient qu'à vous que celle de 2019 soit encore plus belle. Et bien sûr, des animations et des surprises sont prévues pour donner un caractère festif à cette journée.

Les prochaines **permanences de l'assistance sociale** auront lieu aux dates suivantes pour le premier trimestre 2019, à la mairie de Septeuil, de 14h à 16h30 :

mardi 05 février - mardi 05 mars - mardi 19 mars

Il est nécessaire de prendre rendez-vous en appelant le **01 30 83 64 40**

Photo de couverture: © Didier Dujardin
Septeuil Mag n° 20 / Janvier 2019
• Directeur de la publication: Dominique Rivière
• Rédaction: Didier Dujardin, Dominique Rivière, Valérie Rivière, Julien RIvière, les associations
• Conception graphique © Sheep & Co
• Impression: Exaprint - Tirage à 1 100 ex
• Diffusion: Équipe de bénévoles

DROIT DE REPONSE

Monsieur Philippe Ozilou, conseiller municipal, nous a demandé d'exercer son droit de réponse par rapport à l'éditorial du Septeuil Mag numéro 19. Sa demande nous étant parvenue alors que le bulletin municipal était déjà en cours de traitement chez l'imprimeur, nous n'avons pu insérer son texte dans le corps du bulletin sans engager de nouveaux frais d'impression pour la commune. Ce qui explique l'ajout de cette feuille. Nous cédons donc à présent la parole à Monsieur Ozilou :

Où le Maire ne protège pas un bien commun de SEPTEUIL

J'ai alerté à maintes reprises et dès novembre 2017 sur les risques et la responsabilité engagés par notre commune concernant un projet privé chemin rural n°3. En vain.

Pour le transport des matériaux de ce chantier, le Maire a autorisé la circulation aux camions de 44T sur une route limitée à 3.5T (oubliant la D42) afin de permettre des travaux importants d'apports de terre, enrochement gigantesque. Quel contrôle ? Quel avis technique ? Quel bornage ? Quelles autorisations ?

Le 3 novembre 2018 quarante camions sont passés à vive allure… le Maire prévenu arrive avec son fils … trop tard

Il m'appartenait, en tant qu'élu, d'alerter la CCPH qui s'apprêtait à subventionner la réfection de la route avec l'argent public. NOTRE ARGENT !

Je suis à la disposition de toute personne qui souhaite consulter le dossier.

Philippe OZILOU

ÉDITORIAL

Chers Septeuillais

Les pages que nous avons écrites en 2018 ont été passionnantes, même si elles ont parfois été très difficiles à rédiger.

La première a été de constituer le budget nécessaire à notre projet phare, la construction de notre nouveau restaurant scolaire, alors que dans le même temps nous devions enregistrer une baisse importante des dotations de l'Etat. Nous inaugurerons ce bâtiment au cours du premier trimestre 2019.

Nous avons également souhaité mettre l'accent sur l'importance de la réfection des rues, avec l'aide de la CCPH. La nouvelle signalisation horizontale et verticale a été réalisée en concertation avec les riverains. N'oublions pas l'établissement du nouveau Schéma directeur d'assainissement (SDA), qui est en cours, et sur lequel vous trouverez un article dans ce numéro.

Enfin, des travaux ont été effectués dans les écoles, notamment le remplacement d'un TNI (Tableau Numérique Interactif), la réparation des chaudières, des travaux d'électricité et de menuiserie, le renouvellement de mobilier.

De son côté, le CCAS a initié un nouvel événement : la Journée Septeuillaise de Solidarité et de Partage, en collaboration avec la Croix Rouge et les Restos du Cœur.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là et dans notre planning se trouvent d'autres chapitres à écrire pour l'année prochaine.

Dans un premier temps, nous effectuerons les travaux de réfection de l'aire de jeux pour enfants et du terrain de pétanque dans le parc municipal. Puis nous nous occuperons des sportifs en créant un city-stade à l'emplacement de l'actuel terrain de basket. Ces travaux seront menés à terme au cours du premier trimestre 2019 (voir aussi l'article qui leur est consacré dans ce numéro).

Vous le voyez, chers Septeuillais, il nous tient à cœur d'écrire avec vous l'histoire de notre ville, afin que soit soit pour chacun un bonheur d'y vivre. En ce sens, je vous adresse à tous mes meilleurs vœux d'épanouissement pour 2019.

Aldous Huxley écrivait dans *Le Meilleur des Mondes* que « Le bonheur est un maître exigeant, surtout le bonheur d'autrui ». Je souhaite donc que chacun ait cet objectif simple de chercher son bonheur en même temps que celui de son voisin.

Le maire, Dominique RIVIÈRE

Bientôt un terrain multisports à Septeuil

Un projet tenait à cœur à toute l'équipe municipale depuis le début du mandat, c'est celui de la création d'un terrain multisports. Nous pensions le réaliser rapidement, mais il y a eu d'autres priorités, d'autres dépenses qui ne pouvaient être retardées, des contraintes de toute sorte et chaque année, au moment de publier le budget, on disait « Eh non, ce sera pour l'an prochain ».

Mais cette fois-ci ça y est, après plusieurs mois (années…) d'études et de réunions, le projet est lancé. Et il est même plus large que dans nos estimations initiales, puisque nous allons pouvoir rénover tout l'espace de loisirs à l'entrée du parc municipal et réaménager son environnement. Seront donc concernés, en plus du futur terrain multisports, l'aire de jeux pour les petits, le boulodrome et peut être le parking pour ceux qui pratiquent des activités au Mille Clubs (cette option dépendra du résultat financier du marché public).

Mais peut-être certains d'entre vous ne savent-ils pas ce qu'est un terrain multisports. Il s'agit d'un terrain clos, avec un revêtement de sol synthétique (gazon dans notre cas, sur un remplissage en sable) et qui permet de pratiquer différents sports tels que football, basket ou tennis grâce à plusieurs marquages et plusieurs types de buts. On aura compris cependant qu'on n'y exerce qu'une activité à la fois… N'oublions pas le plus important : l'accès est libre et le terrain à la disposition de tous.

Celui que nous avons choisi aura des dimensions de vingt-quatre mètres sur douze, une clôture de deux mètres de haut, portée à trois mètres au niveau des buts et à cinq mètres du côté de la rivière. Et puisqu'on parle des buts justement, ce seront deux buts multisports (foot, handball), trois paniers de basket et quatre buts brésiliens (les sportifs savent ce que c'est). Ajoutons-y deux poteaux pour mettre en place un filet de tennis, badminton ou volley et deux bancs « assis debout ».

Pour ce qui concerne l'aire de jeux des petits, les jeux actuels seront tous remplacés par des neufs. Deux des anciens jeux sont précisément trop anciens et seront portés à la déchetterie. Quatre autres seront révisés et vérifiés, avant d'être réinstallés dans la cour de la maternelle. Les deux derniers seront stockés au Centre technique, en attendant une future utilisation restant à définir. Deux bancs et deux tables en matériaux de synthèse, ainsi que de nouvelles poubelles sont également prévus. Le revêtement de sol sera évidemment rénové et les espaces verts réaménagés. Il ne reste plus qu'à remplacer la clôture sur deux côtés, à l'équiper d'un portillon ou d'un tourniquet, et tout sera prêt pour accueillir vos petits.

Je sens que les joueurs de boules s'inquiètent : qu'a-t-on prévu pour eux ? Pas de bouleversements, le périmètre du terrain n'est pas modifié, les bordures en bois et le revêtement du boulodrome sont maintenus en l'état. Par contre, la clôture est remplacée sur deux côtés et équipée d'un portillon dans l'alignement de l'aire de jeux. Là aussi, les bancs et poubelles sont remplacés par des versions plus modernes en matériaux de synthèse.

Passons au parc de stationnement, si les réponses au marché public nous permettent de le réaliser. Il aura toujours une capacité de douze places, mais dont deux seront réservées aux handicapés. Le revêtement de sol et le marquage des places seront refaits à neuf.

Puisque nous parlons des aménagements PMR (Personnes à Mobilité Réduite), ils porteront sur l'ensemble du site. Sur l'aire de jeux des petits d'abord, qui sera entièrement en accessibilité PMR, avec l'un des jeux spécialement adapté. Sur les déplacements ensuite, puisqu'un cheminement PMR et tout public sera créé à partir du parc de stationnement, vers le boulodrome et le terrain multisports. Inutile de préciser que le terrain multisports répond à la norme la plus récente sur les équipements sportifs en accès libre et que l'accessibilité PMR est prévue.

Bientôt un terrain multisports à Septeuil

Enfin, l'éclairage public sera réorganisé sur l'ensemble de ce secteur ainsi que la vidéo surveillance afin que les enfants et les équipements soient protégés.

Mais je vois un monsieur au fond de la salle qui a encore deux questions à poser : « Combien ça coûte ? » et « C'est pour quand ? ».

Vous vous doutez bien que nous sommes allés, comme d'habitude, à la recherche de toutes les subventions possibles. Ce qui fait que pour un coût total estimé de 237 000 d'euros (avec l'option parking en enrobé total), il n'en coûtera à la commune que 149 000 € sur ses fonds propres, avec des subventions de 88 000 € accordées par le Département que nous remercions.

Parlons à présent planning :

- Présentation du dossier et des principales options par le cabinet d'assistance à la maîtrise d'ouvrage mi-novembre 2018
- Approbation du projet fin novembre 2018
- Consultation des entreprises en janvier 2019
- Analyse des offres et notification en février 2019
- Réalisation des travaux de mars à mai 2019
- Mise en service des équipements en mai 2019

Ainsi, au moment où vous recevez ce bulletin municipal, et si la Flexanville ne déborde pas d'ici là, il vous reste quatre mois à patienter. Vous pouvez donc commander vos nouvelles chaussures de sport.

L'actualisation du SDA

Même si vous n'en avez pas conscience, le SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) est un élément important dans la gestion d'une commune et donc dans votre vie quotidienne. C'est ce document qui aide notre commune à s'assurer du bon état de son réseau de traitement des eaux usées et qui détermine les mesures à prendre dans les années futures pour améliorer encore la qualité de ce réseau et celle des rejets dans la Flexanville.

Il ne s'agit pas d'un simple exercice de réflexion, car de l'existence de ce SDA, de la précision de l'étude menée et des décisions prises dépendent beaucoup de subventions, et donc finalement le montant de votre facture d'eau et la qualité de vie liée à l'utilisation de l'eau dans nos habitations. On peut choisir de faire des économies en entretenant au minimum le réseau d'assainissement, au cas par cas, en fonction des ruptures de canalisation, sans vision à long terme et globale de l'état du réseau. Mais cela se paiera d'un autre côté par la perte des aides de l'agence de l'eau.

Nous vous en avons déjà parlé il y a précisément un an dans ce magazine, pour vous annoncer l'attribution du marché de prestation intellectuelle et le début des études. Il est temps de vous expliquer plus précisément en quoi consistera cette révision du SDA.

En voici les objectifs :

• identifier les secteurs introduisant des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement, c'est-à-dire des eaux de pluie, de ruissellement ou de sources qui n'ont pas de raison d'être traitées par la station d'épuration

• maintenir une activité optimale et améliorer les services de la station d'épuration, tout en préservant l'environnement (faune et flore)

• repérer les pollutions domestiques et déterminer les actions à mener pour les éliminer (par exemple le rejet des lingettes dans le réseau d'assainissement, qui bouchent ce réseau)

• localiser précisément toutes autres anomalies

• définir la priorité des travaux à effectuer et en évaluer les conséquences sur le prix de l'assainissement

• proposer des solutions de raccordement ou de réhabilitation pour les habitations qui ne sont actuellement pas raccordées au réseau d'assainissement collectif, en relation avec le SPANC

• proposer les aménagements nécessaires à une gestion correcte des eaux pluviales

• proposer des améliorations pour le service d'assainissement non collectif (SPANC)

• et enfin répondre à toutes les prescriptions légales, et en particulier celles du Code Général des Collectivités Territoriales

La première phase s'est achevée en novembre et le rapport a été remis à la municipalité. Il s'agissait du recueil des données et de l'état des lieux : reconnaissance du réseau, analyse des activités non domestiques, diagnostic de la station d'épuration et du système d'assainissement.

En dehors de la station d'épuration, il faut savoir que notre réseau d'assainissement comporte quatre postes de refoulement (ou de relevage) : à la caserne des pompiers, à Saint Wandrille, à La Tournelle et route de Mantes. Viennent s'y ajouter trois déversoirs d'orage : place de la mairie, à la maison de retraite et rue de Houdan. Enfin trois bassins d'orage régulent les débits trop importants : à la caserne des pompiers, allée des Marceaux et aux Cormiers.

Le fonctionnement de la station d'épuration a été examiné sur un an, tant en termes d'analyse des eaux rejetées qu'en volume d'eau traitée et en occasionnels dépassements de capacité. Aucun incident ou anomalie majeure n'a été signalé.

Les rapports du délégataire en charge de l'entretien du réseau (Suez) ont également été examinés dans le cadre de cette étude.

L'actualisation du SDA (suite)

Ils ont montré que le suivi était assuré régulièrement et que les interventions de débouchage et curage avaient augmenté au cours des dernières années. Dix pour-cent de raccordements non conformes ont également été signalés. Plusieurs regards sont en mauvais état ou difficiles à visiter, parmi les 401 regards de visite à inspecter dans le cadre de cette mission.

Pour ce qui concerne l'assainissement non collectif, 231 logements en font partie. C'est à présent la Communauté de communes qui est responsable du SPANC sur l'ensemble de son territoire et aucune donnée ne sera transmise dans le cadre de cette étude.

Dernier élément important qui a été pris en compte : le peu de conclusions tirées des études précédentes. D'abord celle de 2002 où seulement quatre points de mesure pour contrôler la pollution avaient été mis en place, en particulier pour les rejets industriels. Puis la mise à jour très incomplète du SDA en 2006, dans laquelle peu de préconisations ont été données par le bureau d'étude de l'époque (avec l'absence totale des deux dernières phases).

L'agence de l'eau et le département souhaitant vivement qu'une véritable étude soit menée sur notre commune, nous allons suivre ensuite les recommandations pour la phase suivante, avec l'implantation de nombreux nouveaux points de mesure pour contrôler la pluviométrie, le débit en divers points du réseau, le niveau dans les déversoirs d'orage ou le temps de fonctionnement des pompes de relevage, etc.

Notons également que le Préfet attend les conclusions du SDA pour signer l'arrêté préfectoral qui doit nous permettre de continuer l'exploitation de la station d'épuration durant la décennie à venir. Et sans cet arrêté, plus de subvention de l'agence de l'eau !

Et pour la suite ? La poursuite des études et travaux va s'effectuer en quatre phases :

Phase 2 : Campagne de mesure et investigations complémentaires : campagne de mesures grâce aux nouveaux indicateurs, inspections nocturnes, inspections télévisées, enquêtes chez les particuliers (environ une centaine de foyers seront audités par le bureau d'étude IRH).

Phase 3 : diagnostic hydraulique

Phase 4 : scénarios d'assainissement avec propositions de solutions techniques, étude comparative avec conséquences sur le prix de l'eau

Phase 5 : élaboration du schéma directeur d'assainissement : scénario global retenu, zonage d'assainissement. Enfin une enquête publique sera menée pour clore la procédure.

Et ensuite, ce ne sera pas le point final, mais bien le début de la vie du SDA, avec la mise en œuvre des préconisations et des travaux, répertoriés et hiérarchisés en fonction de leur degré d'urgence.

À suivre, donc.

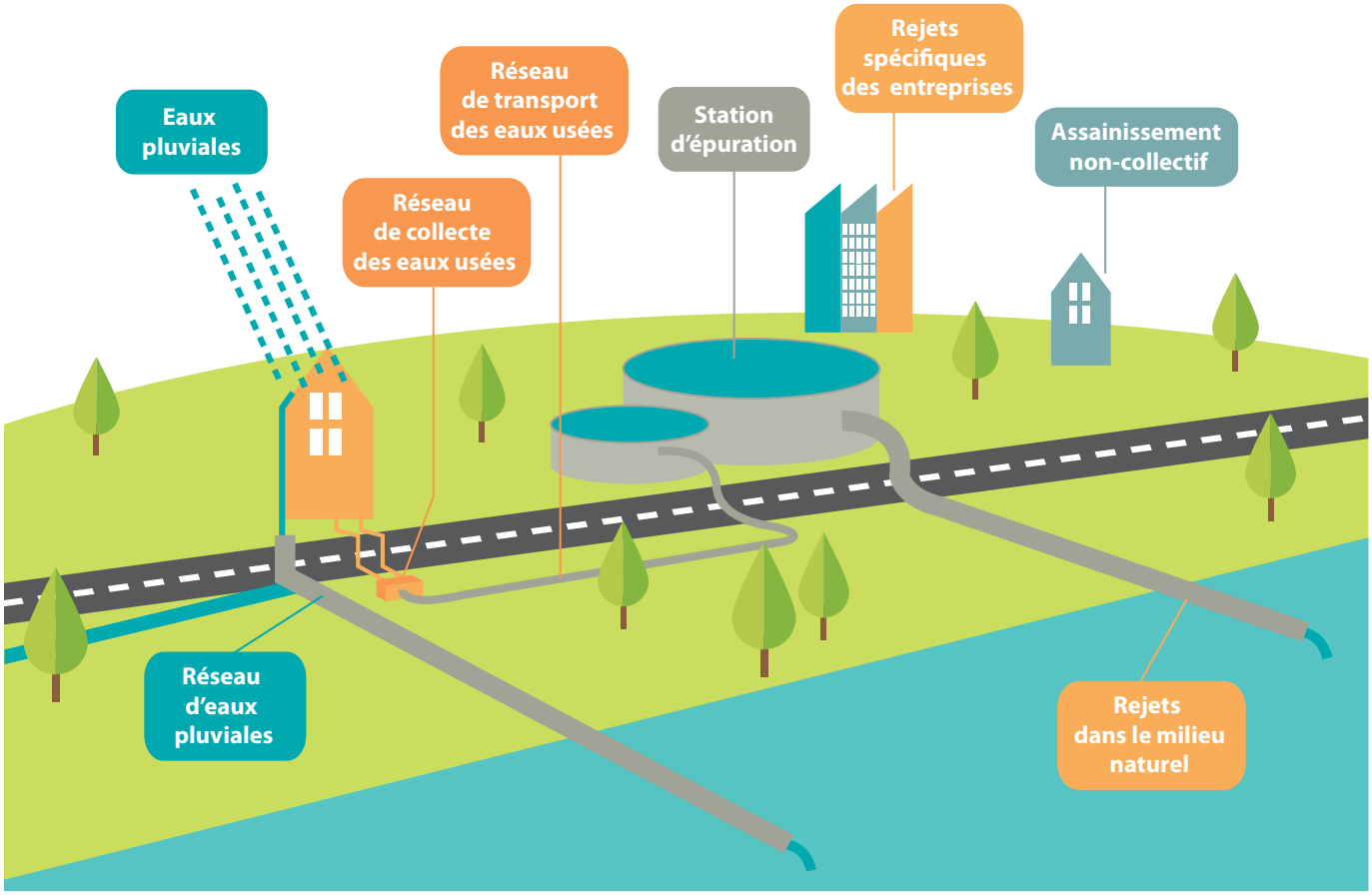

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Conseil municipal du 22 novembre 2018

- Approbation de la modification des statuts de la CCPH par rapport à l'accueil de loisirs
- Renouvellement de la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.
- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal
- Décision modificative N°1 du budget commune : incorporation de biens vacants dans le domaine privé communal.
- Décision modificative N°1 du budget eau et assainissement : subventions exceptionnelles d'équipement
- Prise en charge par la commune de la TVA dans les travaux de raccordement en domaine privé au réseau d'eaux usées rue de Versailles et route de Saint Corentin
- Adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG)
- Demande de notification de subvention auprès du Conseil Départemental en matière de voirie, dans le cadre de la subvention demandée par la Communauté de Communes du Pays Houdanais
- Attribution du marché de travaux pour le renforcement du réseau d'eau potable rue Maurice Cléret à la société WATTELET
- Attribution du marché de travaux pour la réfection du Chemin Vert à la société WATTELET
- Vote du tarif de location du logement 23 rue Maurice Cléret
- Mise en location du bien communal situé 23 rue Maurice Cléret, à titre précaire et révocable
- Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public sur la parcelle cadastrale AH151
- Vote du tarif des inhumations
- Autorisation accordée au Maire de signer avec la société SUEZ le marché de travaux de réfection du réseau d'assainissement rue du Parc

Conseil municipal du 20 décembre 2018

- Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget commune
- Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget eau et assainissement
- Décision modificative N°2 du budget eau et assainissement. En dépenses : lignes subventions exceptionnelles d'équipement et intérêt-rattachement des ICNE. En investissement : ligne dépôts et cautionnement
- Comptabilisation d'une subvention exceptionnelle pour les travaux de raccordement en domaine privé route de Saint Corentin et rue de Versailles
- Décision modificative N°2 du budget commune. En dépenses : ligne intérêt-rattachement des ICNE. En investissement, rectification d'une inversion de 2016 entre le budget commune et le budget eau et assainissement.
- Attribution du marché de nettoyage des bâtiments communaux à la société PER Service.
- Election de la commission de délégation de service public distribution d'eau potable et assainissement collectif
- Approbation de l'adhésion de la commune de Cernay la Ville au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente de la parcelle cadastrale AH862 à Monsieur Hamayon
- Autorisation de déposer une demande de travaux pour l'enlèvement de terre sur la parcelle cadastrale AD104 route de Dammartin
- Vote du tarif d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques et autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de mandat avec BouyguesEnergies et Services.

Réunion publique sur la révision du PLU

Le 19 décembre avait lieu au Foyer rural la seconde réunion publique pour présenter la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Une quarantaine de Septeuillais étaient venus y assister, parmi lesquels des représentants de l'association qui s'inquiète de l'avenir du site de l'école de La Tournelle.

Une première réunion avait eu lieu en mars 2018 pour présenter l'état des lieux et les enjeux définis dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). La procédure est toujours en phase d'étude et de concertation, l'étape actuelle consistant à concrétiser dans le PLU les intentions du PADD. Elle est encadrée par un cadre national (loi ALUR, Grenelle 2, loi de modernisation de l'agriculture) et régional (Schéma Directeur de la Région Ile de France 2013).

Ce que dit le SDRIF : La commune de Septeuil est un pôle secondaire de développement à conforter et pour 2030, le PLU doit prévoir une augmentation minimale de 10% de la population et des espaces d'habitation. Une augmentation de 5% des surfaces urbanisées est possible en dehors de l'agglomération centrale, la priorité étant donc la concentration de l'urbanisation en centre-ville, quand cela est possible.

Les enjeux qui ont été définis dans le PADD :

• **Préserver le cadre de vie naturel et agricole de la commune** en mettant en place des zones protégées (espaces boisés, coteaux non urbanisés, fonds de vallée, lisières de massifs, zones humides, fossés, alignements boisés). Toutes existent déjà dans le PLU actuel. Une réunion avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture a eu lieu le 3 octobre 2018 dans l'objectif de protéger les espaces et les activités agricoles et d'anticiper les éventuels changements de destination de bâtiments agricoles. Les zones inondables et les sols argileux ont été répertoriés en vue de minimiser les risques qu'ils présentent pour les constructions.

• **Assurer un développement cohérent et raisonné du territoire** en maîtrisant la croissance démographique et en limitant la consommation d'espaces agricoles et naturels. Le projet de la commune prévoit un rythme d'augmentation de la population de 1% par an (au lieu de 1,25 actuellement), ce qui amènerait toutefois à un gain de 400 habitants en 2030 (soit 25 par an), pour parvenir à un total de 2750 hab. Ceci nécessite la création d'environ 220 logements d'ici 2030 (14 par an), dont une cinquantaine pour maintenir et stabiliser la population. C'est à peu près le rythme de croissance actuel de la population, en tenant compte du fait que la diminution du nombre de personnes par foyer augmente aussi le besoin de logements. La lutte contre l'étalement urbain prévoit le renouvellement de logements dans le centre et le comblement des vides, ainsi qu'une extension d'environ 6 hectares pour l'urbanisation hors du bourg. Pour ce qui concerne la densification en centre-bourg, des évolutions réglementaires permettent la suppression du minimum parcellaire et du coefficient d'occupation des sols. La commune prévoit aussi une augmentation d'un étage de la hauteur possible pour les constructions et une augmentation de l'emprise au sol.

• **Conforter l'attractivité et le dynamisme communal** en faisant de Septeuil un centre d'attrait économique accessible. Cela passe par le maintien des activités économiques existantes, la création d'une zone d'activité artisanale, la réservation d'un emplacement pour un équipement scolaire dont nous espérons la réalisation future (mais ce dernier point sera plutôt pour le PLU suivant).

Le projet de PLU est encore appelé à évoluer. Ainsi 1,5ha au niveau du château de la Garenne et 2,5ha au niveau de l'ancienne école de La Tournelle avaient été identifiés comme potentielles zones d'extension hors bourg. Mais au moment où nous écrivons, nous apprenons qu'un projet d'implantation d'une école Sports Etudes serait en négociation pour l'école de La Tournelle, ce qui y rendrait hors sujet les perspectives d'urbanisation. Rappelons encore une fois qu'il s'agit de terrains privés et que la commune peut fixer ce qu'il est possible d'y construire, mais que c'est aux propriétaires de décider ce qu'ils font de leur bien.

Réunion publique sur la révision du PLU (suite)

L'avancement du projet a été récemment présenté aux représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et régionales (Communes limitrophes, CCPH, Chambre d'agriculture, DDT, Région, DRAC….). Pour la suite, les étapes sont :

• l'élaboration du document réglementaire,

• l'avis de l'Etat et des PPA (Personnes Publiques Associées),

• l'enquête publique et les modifications éventuelles suite à cette enquête

• enfin l'approbation par le conseil municipal.

Pour résumer, notre futur PLU n'a pas d'obligation de résultats, mais il doit avoir des objectifs précis. Il doit en même temps respecter les obligations légales (sinon il sera refusé par la Préfecture) et protéger les intérêts de la commune (comme par exemple encadrer avec précision les implantations autorisées dans la future zone artisanale, gérée par la communauté de communes). Au printemps 2019 aura lieu une nouvelle réunion publique, avant ce qu'on appelle « l'arrêt du projet » par le conseil municipal, c'est-à-dire la fin de la phase d'étude et de concertation, qui précède sa présentation aux PPA (3 mois) et l'enquête publique auprès de la population (1 mois).

Vous pouvez d'ores et déjà exprimer vos remarques, critiques ou demandes auprès de la mairie par lettre ou courriel.

Les documents qui ont été présentés à l'occasion de la réunion publique du 19 décembre 2018 sont téléchargeables sur le site de la mairie. Et pour ceux qui le souhaitent, ils sont consultables en mairie auprès du service urbanisme.

Commémoration du 11 novembre – Le centenaire

La commémoration de l'armistice de 1918 revêtait une solennité particulière ce 11 novembre 2018, puisque nous célébrions le centenaire de la première guerre mondiale. A 11 heures, la cloche de l'église de SEpteuil a sonné durant 11 minutes. C'est d'ailleurs la même cloche qui avait annoncé aux Septeuillais la fin des combats, le 11 novembre 1918. Malgré le temps pluvieux, les Septeuillais s'étaient déplacés nombreux et un lâcher de colombes, symbole universel de paix, a marqué la cérémonie.

Une exposition sur le quotidien de la grande guerre à Septeuil était présentée au Foyer Rural durant le vin d'honneur qui a rassemblé les participants à la cérémonie. Elle a aussi été visible les jours suivants à la mairie. Les archives municipales ont fourni l'essentiel du contenu de cette exposition, en particulier grâce aux comptes-rendus des conseils municipaux. On y apprit par exemple que, durant toute la durée du conflit, le maire, Monsieur Parceau, et son conseil municipal, avaient envoyé de nombreuses requêtes à l'Etat-major pour demander la démobilisation et le retour des personnes indispensables à l'économie et à la vie locale. Ce fut le cas par exemple pour Monsieur Linée, le pharmacien, ou pour Monsieur Hamayon qui gérait l'entreprise de transports locale. Ces demandes restèrent la plupart du temps sans effet.

On peut aussi trouver dans les archives la trace des nombreuses réquisitions qui eurent lieu à cette époque, telle celle des uniformes des pompiers. Les recensements étaient fréquents, ainsi ceux des véhicules, chevaux, mules ou pigeons. Les œuvres de soutien aux soldats, prisonniers, réfugiés, veuves de guerre se sont multipliées et les Septeuillais furent très fréquemment sollicités au cours des collectes organisées par les jeunes filles du pays. Les enfants des écoles renoncèrent également à leurs prix de fin d'année durant toute la durée de la guerre, au profit de ces mêmes œuvres.

Autres témoignages intéressants qui figurent dans les archives : les messages de gratitude adressés par la municipalité au commandant en chef des armées, le Maréchal Foch, au Président du conseil, Georges Clémenceau et au Général Pershing, commandant des forces expéditionnaires américaines. On peut y lire l'espoir, hélas un peu naïf en « un avenir indéfini de sécurité et de paix ».

Savez-vous qu'une plaque en hommage aux morts de la Grande guerre se trouve dans l'église de Septeuil? En plus des noms qui figurent sur le monument aux morts, est gravé celui de Madame Flameng, infirmière. Née Marguerite Henriette Augusta Turquet, il s'agit de la femme du peintre François Flameng, qu'elle épousa en 1881. Tandis que son mari parcourait le front à titre de peintre officiel des armées et de président de la Société des peintres militaires, Madame Flameng s'y trouvait en tant qu'infirmière. Elle mourut le 27 janvier 1919 à l'hôpital de Mantes, des suites des gaz respirés dans les tranchées.

Pourquoi son nom n'est-il pas inscrit sur notre monument aux morts? Simplement parce qu'il l'est sur celui de Courgent, où les Flameng résidaient à l'époque, au château de La Tournelle (à ne pas confondre avec l'école du même nom). Par contre, les Flameng sont enterrés au cimetière de Septeuil.

Si l'un de nos lecteurs possède des documents sur Madame Flameng, nous serions heureux de les publier, car nous n'avons même pas réussi à retrouver sa photo ou son portrait, un comble pour la femme d'un peintre !

Le CCAS nous informe sur le harcèlement scolaire

3020 Service & appel gratuits

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 20H
SAMEDI DE 9H À 18H

La violence verbale ou physique banalisée, répétitive, à l'encontre d'un élève, porte le nom de harcèlement scolaire. Comment peut-on réagir face à ce harcèlement ? Nous allons tenter de vous apporter quelques réponses.

Et d'abord, comment le reconnaît-on ?

C'est un rapport de force et de domination répétitif qui peut prendre différentes formes :

- intimidations, insultes, menaces
- moqueries, humiliations, propagation de rumeurs
- rejet social
- agressions physiques, maltraitance, racket
- jeux dangereux
- cyber-harcèlement

Le harceleur (un élève ou un groupe d'élèves) a donc une volonté de nuire (consciemment ou non). La victime est souvent choisie à cause d'un handicap, d'une différence (couleur de peau ou de cheveux, origine, religion, surpoids, statut social...), ou selon tout autre critère qui la rend fragile, faible ou méprisable aux yeux du ou des harceleurs.

Quelles sont les conséquences du harcèlement scolaire ?

Le harcèlement scolaire engendre souvent des conséquences lourdes. Elles ne sont pas à négliger ou à sous-estimer :

- perte d'estime de soi, de confiance, sentiments de persécution, de honte et de culpabilité, ainsi que tendance à l'autodestruction
- décrochage scolaire, déscolarisation ou absentéisme
- désocialisation, stress, angoisse et phobie scolaire
- dépression, somatisation (maladies à répétition, maux de tête ou de ventre...), mal-être permanent
- automutilation et jusqu'au suicide ou à la tentative de suicide

Comment lutter contre le harcèlement scolaire ?

Il ne faut surtout pas rester silencieux. Ne pas hésiter à contacter les autorités publiques

Selon la loi, la victime ou ses parents peuvent porter plainte jusqu'à 6 ans après les faits de harcèlement scolaire. Et si l'auteur du harcèlement est inconnu, il est tout à fait possible de porter plainte contre X.

Le harceleur encourt :

- s'il est mineur : une peine de six mois de prison (un an en cas de circonstances aggravantes telles que le racisme avéré) et 7 500 euros d'amende
- s'il est majeur : une peine d'un an de prison et 15000 euros d'amende, portée à deux ans par l'existence de circonstances aggravantes, et à 30 000 euros d'amende.

Le CCAS nous informe sur le harcèlement scolaire

Où se renseigner et où demander de l'aide ?

Auprès de la direction de l'établissement, du professeur, de la DASEN (direction académique des services de l'éducation nationale)

En appelant le numéro vert 3020 Non au Harcèlement ou le numéro vert 0800 200 000 Net Ecoute en cas de cyber-harcèlement.

Vous pouvez aussi retrouver de nombreuses informations, guides pratiques et conseils sur le site officiel du gouvernement :

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

Quelques conseils utiles à adresser aux jeunes qui sont victimes de harcèlement scolaire

Ne tentez pas de résoudre le problème par vous-même, par la violence ou la vengeance. Vous devez en parler sans aucune honte ou gêne à un adulte (parents, proches….), ou encore à un camarade de classe qui pourra en parler lui-même à un adulte. Ces personnes pourront alors contacter les responsables scolaires et engager les démarches nécessaires.

Si vous n'avez pas les mots pour en parler, vous pouvez écrire ou dessiner ce qu'il vous arrive au quotidien. Essayez d'expliquer votre situation avec le plus de détails possibles, en particulier : la date et l'heure, l'identité du harceleur (ou du groupe de harceleurs), les faits et gestes, les mots prononcés, la répétition des actes, votre réaction, votre ressenti face à ce harcèlement.

Que faire si vous êtes témoin de harcèlement scolaire ?

Si vous assistez à un harcèlement, quelle que soit sa forme, il ne faut pas rester sans rien faire : aucun élève ne mérite ce traitement. Ne rien faire, c'est être un complice indirect.

N'hésitez pas une seconde à en parler à un adulte (à l'école, dans votre entourage, à vos amis). Expliquez ce que vous avez vu et entendu.

En libérant la parole vous empêcherez l'auteur de réitérer ses actes, voire de s'attaquer à une autre victime, et vous dissuaderez les potentiels harceleurs, comme les amis du harceleur, d'imiter son exemple.

Le Conseil des jeunes est de retour

Si vous avez aux alentours de ving-cinq ans, vous vous souvenez sans doute qu'un Conseil municipal des jeunes a siégé à Septeuil à l'époque de votre scolarité. Il avait disparu faute d'un animateur pour s'en occuper, mais voici le moment de le faire renaître.

Tu es un enfant ? Un point. Un adolescent ? Un point.
Tu es en CE2 ? En troisième ? Entre les deux ? Un point.
Tu souhaites t'engager pour le bien-être de Septeuil ? Tu souhaites apporter ta pierre à l'édifice ? Un point encore.

La mairie te propose de faire partie du Conseil municipal des jeunes.

Celui-ci se réunira une fois par mois, avec pour but d'améliorer la vie de Septeuil dans divers domaines comme la solidarité, l'environnement, la culture…

Pour en faire partie, tu dois te faire connaître en mairie, accompagné d'une autre personne de sexe opposé (un garçon si tu es une fille et une fille si tu es un garçon).

Des élections auront lieu en février dans la salle du conseil, qui détermineront les participants à ce Conseil municipal des jeunes.

Seront élus, un couple représentant chaque classe : un garçon et une fille pour le CE2, le CM1, le CM2, la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième.

Nous attendons les binômes pour le 1er février au plus tard…

Mais que fait la police ?

« Et pourquoi le policier municipal n'est-il pas là quand on a besoin de lui ? ». Ne le niez pas, vous l'avez dit vous aussi un jour ou l'autre. C'est pour cela que nous avons voulu vous proposer un portrait de notre policier municipal. Mais nous nous sommes alors trouvés confrontés à une difficulté, puisque celui-ci doit respecter une certaine discrétion et vous comprendrez que nous ne pouvons par exemple pas publier son emploi du temps, par raison de sécurité. Ce sera donc plutôt un portrait de la fonction que de l'homme que nous allons vous présenter.

Et d'abord, quel est le besoin d'une police municipale, alors qu'il existe déjà une police et une gendarmerie nationales ? Pour faire simple, disons que le policier municipal est chargé de faire respecter la tranquillité, la sécurité et la salubrité dans la commune, alors que police et la gendarmerie nationales sont en charge du maintien de l'ordre public. Mais attention, cela ne fait pas de lui un policier au rabais et il possède beaucoup de compétences et de moyens semblables à ceux de ses collègues. La différence réside plutôt au niveau de son champ d'action, puisqu'il dépend directement de l'autorité du maire, lui-même officier de police judiciaire sur sa commune. Une grande partie de l'activité du policier municipal dépend donc de celle de la mairie.

Ainsi, c'est le policier municipal qui est chargé de l'application et du contrôle du respect des arrêtés préfectoraux et municipaux (rappelons qu'un arrêté municipal peut être plus restrictif qu'un arrêté préfectoral, mais non l'inverse). Il s'occupe aussi de faire respecter les décisions du service de l'urbanisme, en contrôlant la conformité des travaux et constructions qui ont reçu l'autorisation de ce service. Pour les constructions illégales ou non conformes, il établira une mise en demeure ou un procès-verbal.

Une autre des activités importantes, et particulièrement visible, du policier municipal est de constater et réprimer les infractions au code de la route, en particulier pour ce qui concerne le stationnement et la conduite dangereuse. Dans les cas extrêmes, il peut parfaitement arrêter un conducteur et le conduire en cellule à la gendarmerie. A Septeuil, votre maire a fait le choix de toujours pratiquer la prévention avant la répression, et le policier municipal commence par adresser des avertissements pour le stationnement avant de verbaliser. Mais cela ne

Mais que fait la police ?

signifie pas absence d'autorité et le jour des manifestions telles que la foire à tout, il n'y a aucune tolérance pour les stationnements dangereux. N'oubliez pas non plus que la gendarmerie verbalise elle aussi lors de ses patrouilles en ville. Enfin, il est envisagé qu'à l'avenir le policier municipal puisse pratiquer la vidéo-verbalisation en constatant des infractions à distance sur les caméras de surveillance. Ainsi les chauffards ne seront plus à l'abri parce qu'on ne les a pas arrêtés immédiatement. De même pour les auteurs de dégradations : le policier municipal doit rester discret sur les personnes, mais des coupables ont plusieurs fois été retrouvés grâce aux caméras de surveillance.

Une des missions de la police municipale est de s'assurer de la vie en bonne entente dans la commune et en particulier de la gestion des conflits de voisinage. Ceux-ci ont souvent pour cause le bruit, le manque d'entretien de la végétation, l'empiètement sur le terrain du voisin, les dégradations sur les parties communes… Le policier municipal commence par essayer d'apaiser les personnes en conflit et de leur suggérer un accord. S'il n'y parvient pas, il les informe plus précisément sur leurs droits et obligations, il les oriente vers les services juridiques compétents et peut les aider dans leurs démarches. Si vous êtes dans un de ces cas de conflit, pensez quand même à aller parler d'abord à votre voisin, avant d'appeler le policier municipal.

Pour ce qui concerne le maintien de la sécurité, le policier municipal effectue la surveillance aux entrées et sorties des écoles, régule la circulation sur les lieux d'accidents, participe aux opérations tranquillité vacances, contrôle les enregistrements de vidéo surveillance, s'assure de la mise en place des dispositifs d'alerte et de suivi en cas de crise. Pour les événements exceptionnels dans la commune (foire à tout, 13 juillet, kermesse scolaire…), il gère la mise en place des dispositifs de sécurité, en collaboration avec le service technique municipal, et la surveillance de la manifestation elle-même. Son implication dans toutes ces tâches est renforcée par le plan Vigipirate. Enfin, pour les ERP (Etablissements Recevant du Public), il s'assure de la mise en œuvre des prescriptions édictées par les commissions de sécurité.

N'oublions pas le respect de l'environnement. Le policier municipal effectue les constatations, mises en demeure et procès-verbaux pour tout ce qui concerne les insalubrités sur la voie publique, les nuisances sonores, les décharges sauvages, l'entretien des végétaux débordant sur la voie publique, les dégradations en tout genre, les pollutions, l'affichage sauvage,…

Vous avez perdu votre chien ? Souvenez-vous que le policier municipal contrôle aussi la divagation des animaux (prévention, capture et dépôt au refuge, verbalisation éventuellement). Pour ce qui concerne les animaux morts, il s'occupe, avec les agents du service technique, du ramassage et du dépôt à la clinique vétérinaire pour tenter d'identifier le propriétaire. Les chiens dangereux de première et seconde catégorie sont recensés et leurs propriétaires soumis aux obligations légales qui les concernent.

Mais si vous ne voyez pas le policier toute la journée dans les rues, c'est qu'il a aussi un important travail administratif à accomplir, en collaboration avec les services administratifs de la mairie. Il a en particulier un volumineux courrier à traiter (moins que le Père Noël, quand même), des enquêtes administratives à mener et des rapports à fournir. Ses tâches administratives comprennent aussi les navettes avec les administrations voisines (sous-préfecture, communauté de communes, tribunaux) pour réceptions ou remises de documents.

Citons enfin en vrac la gestion des objets trouvés ou perdus, le contrôle des débits de boissons, l'administration funéraire, l'installation des gens du voyage, la gestion du marché, et nous en oublions sans doute.

Nous vous avons déjà parlé des projets de mutualisation de la police municipale qui sont en cours avec la CCPH et les communes voisines. Notre policier municipal est évidemment l'un des premiers intéressés, dans la mesure où cela lui permettra d'étendre ou de simplifier certaines de ses tâches.

Un dernier point : le policier municipal travaille aux horaires administratifs de la commune, sauf lors des événements exceptionnels. Le soir, la nuit et le week-end, c'est à la gendarmerie qu'il faut vous adresser. En espérant bien sûr que vous n'aurez pas besoin de le faire.

Dépôt des permis de construire

Permis de Construire

• **PC n° 078 591 18 M0007** : SCI OUDET L'ORANGERIE, Extension de la maison principale, L'orangerie, accordée le 27/11/2018

Déclaration préalable de travaux

• **DP n° 078 591 18 M0044** : Entreprise DM, reconstruction après sinistre, 1 rue de Houdan, accordé le 11/10/2018

• **DP n° 078 591 18 M0047** : Mr GUERBET Bertrand, ravalement de façade, 1 route de Dammartin, accordée le 12/11/2018.

• **DP n° 078 591 18 M0048** : Mr GUERBET Bertrand, Clôture - mur, 1 route de Dammartin, accordée le 12/11/2018.

• **DP n° 078 591 18 M0049** : Mr MARONNE Daniel, Portail, chemin de Crève-coeur, accordée le 12/11/2018.

• **DP n° 078 591 18 M0050** : Mme THACH Angkeara, modification véranda-clôture-ouverture-stationnement, 18 rue de l'Yveline, accordée le 15/10/2018.

• **DP n° 078 591 18 M0051** : Mme JOUVE Magali, ravalement de façade, 6 rue de la Garenne, accordée le 16/10/2018.

• **DP n° 078 591 18 M0052** : Mr IOST Philippe, changement du portail, 18 chemin des Bilheux, accordée le 27/11/2018.

• **DP n° 078 591 18 M0053** : SIBEL ENERGIE, pose de panneaux photovoltaïques, 33 rue des Peupliers, accordée le 08/11/2018.

• **DP n° 078 591 18 M0057** : Mr ENOC Sebastien, aménagement de combles, 2b la Grand Cour, accordée le 04/12/2018.

• **DP n° 078 591 18 M0058** : Mr MALDANT Frédéric, clôture et portail, 10 rue des Tilleuls, accordée le 03/12/2018.

• **DP n° 078 591 18 M0060** : Mme DUFRESNE Sylvie, division de terrain, 4 chemin de la Seigneurie, accordée le 07/12/2018.

La fibre à Septeuil

Jeudi 23 novembre, au château d'eau, a été mis en place le local technique qui abritera le NRO (Nœud de Raccordement Optique). C'est à partir de ce point que la fibre optique va pouvoir être installée dans notre commune et dans plusieurs autres communes voisines. Yvelines Fibre, filiale de TDF, a été choisie par le département pour ce marché et Septeuil fait partie des 13 premières communes qui profiteront des travaux. Trois armoires ont déjà été installées sur la commune. Avec la mise en service du NRO, le déploiement va pouvoir commencer et offrir un raccordement devant chaque habitation.

Fin 2019, la majorité des Septeuillais pourront, s'ils le souhaitent, demander à l'opérateur de leur choix de terminer le raccordement et de leur fournir un abonnement. Précisons qu'il n'est pas prévu de travaux d'enfouissement spécifiques pour la fibre. Elle passera dans les conduits de raccordement souterrains lorsqu'ils existent, mais sinon elle sera raccordée en aérien.

Remplacement des hydrants

Peut-être vous demandez-vous, en lisant ceci, ce qu'est un hydrant ? Il s'agit simplement de ce qu'on appelle plus couramment une bouche d'incendie. Et il faut savoir que les hydrants d'une partie du centre ville n'offrent plus un débit suffisant. Un appel d'offre a donc été lancé et le marché de renforcement du réseau d'eau potable de la rue Maurice Cléret a été attribué lors du conseil municipal du 22 novembre, pour un montant de 136 232€, à la charge de la commune. Précisons que ces travaux sont une première étape avant le renouvellement de la chaussée, qui doit lui aussi être effectué, mais par la CCPH.

Construction du nouveau restaurant scolaire

Les travaux de la cantine respectent leur planning. Au moment où nous écrivons (mi-décembre), le bâtiment est hors d'eau, Le sol de la salle a été recouvert d'isolant et va pouvoir recevoir son revêtement. Les cloisons et réseaux se déploient.

Une réunion de suivi du chantier a lieu chaque mercredi avec la première adjointe, Madame Tétart.

Réfection du Chemin Vert

Pour ceux qui ne le connaissent pas, le Chemin Vert relie la rue de l'Yveline à la route des Plains. Et ses riverains ne nous contrediront pas si nous disons qu'il a grand besoin d'être rénové. Ce sera bientôt chose faite, mais comme il ne s'agit ni d'un chemin départemental, ni d'une route du Pays Houdanais, les travaux sont à la charge de la commune. Le marché, d'un montant de 66 895€ a lui aussi été attribué lors du conseil municipal du 22 novembre.

Bientôt des bornes de recharge électrique pour véhicules

Le nombre de véhicules électriques étant appelé à augmenter sur notre commune comme partout, quatre bornes de recharge électrique vont être installées sur autant d'emplacements du parking de la mairie. La mise en service est prévue pour le printemps 2019. Le tarif qui a été voté au conseil municipal du 20 décembre sera un coût de connexion de 0,80€ (pour un branchement de plus de trois minutes, afin de ne pas facturer de fausses manœuvres), puis un coût de consommation de 0,20€ par kWh. Pour éviter que certains véhicules restent trop longtemps connectés en journée, une fois chargés, un tarif horaire de 1€ sera ensuite facturé entre 9h et 19h (la nuit, vous n'aurez pas besoin de vous relever pour venir débrancher votre voiture).

FRVescences - NIA et peinture

Vous vous demandez sans doute pourquoi nous mêlons peinture et NIA dans un même article. A moins bien sûr, et plus probablement, que vous ne sachiez pas en quoi consiste le NIA…

Mais patience, tout s'expliquera à son heure. Commençons par remonter le temps pour rencontrer une jeune fille qui est passionnée par la danse et surtout la peinture, dont elle aimerait faire son métier. Appelons-la Isabelle, par exemple. Mais, fort raisonnablement, les parents de cette jeune fille estiment que la peinture, c'est un métier hasardeux. Voici donc Isabelle dans un bureau, occupée à faire danser les chiffres. Pendant ses loisirs, elle pratique la peinture, la danse, la plongée, l'équitation et le yoga et garde ses projets de carrière artistique pour plus tard.

Cependant voici qu'à trente ans, une possibilité de reconversion professionnelle s'offre à Isabelle. Ce sera la peinture, avec une spécialité en décors et trompe l'œil. Pendant plusieurs années, elle peindra faux marbres, faux bois et fresques à Paris et aux alentours.

Et un jour, Isabelle Eleuterio est sollicitée pour enseigner la peinture dans une association à Plaisir, d'abord pour effectuer un remplacement, puis comme titulaire. En même temps, elle a la possibilité de donner libre cours à sa passion du sport en devenant bénévole dans une section de marche nordique. Mais où trouve-t-on aussi une association qui propose cours de peinture et marche nordique ? A Septeuil précisément, où Frvescences va l'accueillir. Déjà professeur de peinture depuis 2006, elle décide de pratiquer également l'enseignement sportif à titre professionnel, en passant le CQP d'animateur sportif (Certificat de qualification professionnelle), option AGEE (Activités gymnique d'entretien et d'expression). Elle commence par donner des cours de renforcement musculaire et de gymnastique douce, avant de découvrir le Nia.

Laissons donc à présent la parole à Isabelle Eleuterio pour nous faire découvrir ce qu'est le Nia :

Le NIA est une technique corporelle alliant danse, arts martiaux et prise de conscience du corps. Il permet une approche unique dans le but d'être à l'écoute de son propre corps ; il favorise une harmonisation entre le corps, le mental et l'esprit. S'inspirant de trois disciplines principales : les arts de la danse, les arts martiaux et les arts thérapeutiques, il s'adresse en même temps au corps et à l'esprit.

Présent en France depuis dix ans, le NIA est né il y a trente ans aux USA et bénéficie donc d'une grande expérience dans le domaine du mieux être. C'est une marque déposée et il est nécessaire d'avoir une licence pour l'enseigner. Si vous voulez tout savoir, il existe un site internet nianow.com.

Plus pratiquement, en quoi consistent les séances ? Les élèves s'exercent sur huit à dix musiques chorégraphiés, répétées sur six à huit séances (un trimestre scolaire). Chaque séance est marquée par un focus, une intention particulière, qui sera rappelée tout au long de ce cours. Le rythme s'intensifie au cours de la séance, pour s'apaiser vers la fin, mais chacun le suit en fonction de ses capacités. Il n'y a aucun objectif particulier à atteindre, aucun enjeu ; chacun est là pour se faire du bien, en fonction des possibilités du moment, en veillant à prendre soin de soi. Professeur et élèves se retrouvent ensemble sans jugement ni comparaison, chacun suivant son intuition et son inspiration. Si Isabelle fournit quelques guides pour suivre le tempo de la musique, l'imagination et les émotions de chacun sont sollicitées et les résultats peuvent être très différents d'une personne à l'autre.

Les activités se pratiquant pieds nus, Isabelle insiste sur la redécouverte des pieds, qui sont souvent oubliés dans la vie courante, enfermés qu'ils sont dans nos chaussures. Mais les doigts et le regard ont aussi leur importance. Des petits trucs et techniques pourront en résulter pour la vie courante, notamment pour ce qui concerne l'équilibre.

Les cours sont proposés selon deux niveaux :

• Nia pour les seniors ou les personnes en réadaptation, le lundi matin de 10h à 11h au Foyer rural. C'est un Nia doux, les chorégraphies sont expliquées en détails et plus lentement pour que tous les participants puissent les réaliser avec joie, sécurité et en pleine conscience.

FRVescences - NIA et peinture (suite)

• Nia classique avec une chorégraphie très étudiée de façon à avoir une progression contrôlée du rythme cardiaque et un retour au calme. C'est le mardi soir de 19h à 20h à la Hussardière.
Mais n'oublions pas de parler de l'enseignement de la peinture. Les cours ont lieu le mardi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 dans la salle de la Hussardière. Ils sont à la fois collectifs et individualisés. Pas de thème général imposé, chaque élève vient avec son sujet et choisit sa technique (huile ou acrylique). Isabelle apporte son expérience du début de l'œuvre jusqu'à la finition de chaque tableau, par des corrections au niveau du dessin, du choix et de la réalisation des couleurs, tout en tenant compte de l'expérience de l'élève et de sa touche personnelle. Chacun progresse à son rythme, dans une ambiance agréable et détendue. La plupart viennent pour le plaisir et la convivialité, mais certains ont des commandes. Quel que soit le niveau du peintre, le résultat est toujours intéressant. Et une exposition tous les deux ans permet de partager ces œuvres.

Le cours ne prévoit pas de critique collective, par contre chacun s'intéresse au travail des autres. La technique de l'un peut donner lieu à une explication pour le groupe. Précisons enfin qu'il n'est pas rare de partager un gâteau maison, accompagné d'un petit café.

Dernier détail pour les deux activités : il est possible de s'inscrire toute l'année et à tout âge, avec un premier cours gratuit à l'essai. Vous pouvez aussi faire une visite au site web d'Isabelle Eleuterio : **www.ysadecor.odexpo.com**

Comi7

COMI 7
— ART & CULTURE - SEPTEUIL —

Depuis la rentrée de Septembre, Comi7 vous a proposé deux manifestions :

• La soirée d'Halloween **« FAIS MOI PEUR 2 : Le retour »** avec des ateliers, jeux et goûter. À 18h30, les enfants de la troupe « Septeuil Show », sous la direction de Christine CARJUZAA, ont proposé un spectacle terrifiant « Septeuil Creepy City ».

• **« La magie de Noël »**, animation proposée dans le cadre du Marché de Noël organisé par la municipalité. Les enfants ont pu participer aux ateliers créatifs dans un magnifique décor de Noël avant de rencontrer le Père-Noël et d'assister au spectacle « Noël d'ici et d'ailleurs ».

Merci à Céline et Laëtitia pour l'organisation de ces manifestations, à Christine et aux enfants pour les spectacles, à Nicolas pour le son et la lumière et à l'association Majordome Convivial pour l'ours polaire géant. Enfin, merci aux bénévoles présents, aux adhérents bénévoles et bien entendu à vous, d'être venus si nombreux.

QUELQUES DATES À RETENIR !

THÉÂTRE - Samedi 12 janvier 2019 - 20h - Foyer rural
«Dreyfus...» de Jean-Claude Grumberg par La Compagnie de Grim (La date de publication de ce Septeuil Mag tombait mal pour proposer des réservations mais, si ce n'est pas trop tard, nous vous donnons rendez-vous au Foyer rural dès 19h30.)

LOTO - Dimanche 17 février 2019 - 14h - Foyer rural
En partenariat avec FRVescences, rendez-vous dès 13h30 pour choisir vos cartons (4€ le carton, 10€ les 3, 15€ les 5, 20€ les 7 et 25€ les 10). De nombreux lots sont à gagner au cours de 6 parties. Buvette sur place.

Samedi 16 Mars 2019
Participation à la Journée Septeuillaise de Solidarité et de Partage (JSSP) organisée par le CCAS

SALON DU LIVRE
Samedi 18 mai 2019 – de 10h à 18h - Foyer Rural
Lors de la seconde édition du « Chemin des Mots », vous pourrez découvrir de nouveaux livres, rencontrer leurs auteurs, participer aux ateliers... De nombreuses animations sont prévues pour faire de cette journée un moment inoubliable pour tous.

En amont de la manifestation, nous organisons un concours d'illustration sur le thème : « Un monde parfait ». Deux catégories sont proposées : 6-12 ans et 13-18 ans. Le programme complet ainsi que le règlement du concours vous seront communiqués dans un prochain numéro du journal municipal Septeuil Mag.

En attendant, suivez notre actualité sur **Facebook : Comi7**

ET POURQUOI PAS monter un atelier artistique ?

Fort du succès rencontré lors de animations des mois d'octobre et de décembre et afin de répondre à une attente d'un certain nombre d'entre vous, nous souhaitons mettre en place un projet éducatif et social visant à faire découvrir aux enfants plusieurs disciplines artistiques en groupe. Pour cela, nous avons besoin d'une structure souple pour créer librement. Comi7 pourrait constituer, autour de son pôle « Animations Enfants », un atelier Arts et Spectacle. Cette nouvelle structure proposerait des stages d'initiation et /ou de perfectionnement à l'expression artistique sous différentes formes (chant, danse, musique, théâtre...) pendant les vacances scolaires. Ces ateliers permettraient de constituer une véritable petite troupe amateur à laquelle Comi7 pourrait faire appel dans le cadre de ses animations futures.

Si ce projet est susceptible d'intéresser vos enfants, faites le nous savoir en envoyant un mail à l'adresse : **comi7.septeuil@gmail.com**. En fonction des réponses, nous vous recontacterons pour vous apporter de plus amples informations.

Soirée Halloween

Pour cette deuxième édition de la soirée Halloween, les bénévoles de Comi7 avaient fait les choses en grand et n'avaient pas ménagé leur peine : cinq jours de travail à temps complet pour douze personnes, dix jours de répétition pour la troupe des enfants, sans compter les heures innombrables passées à rassembler les fournitures.

Et le résultat a ravi petits et grands, venus nombreux pour cette occasion. Dès l'entrée dans le Foyer Rural, un magnifique décor les plongeait dans une ambiance inquiétante. Et une fois entré dans ce monde du frisson, personne n'avait le temps de s'ennuyer : jeux diaboliques, concours de déguisements, animations maléfiques, buffet de sorcières se succédaient. Le square fut le lieu d'un conte effrayant, dans un décor qui ne l'était pas moins, avec un bûcheron que nous n'aurions pas aimé croiser dans un sentier désert.

La soirée s'est poursuivie avec le spectacle proposé par une troupe de jeunes danseurs, qui interprétèrent des saynètes se déroulant dans divers lieux de notre ville, qu'ils avaient su rendre sinistres à souhait.

Personnellement, j'ai quand même une critique à faire: c'est que j'ai acheté des bonbons pour rien. En effet, comme tous les enfants étaient au Foyer rural, personne n'est venu frapper à ma porte et j'ai dû tout manger seul. Qu'on ne me parle plus jamais de Fraises Tagada®...

Marché de Noël

Le Marché de Noël a trouvé son rythme et sa troisième édition, le samedi 8 décembre, fut une réussite.

Seize exposants étaient présents cette année, dont plusieurs étaient de nouveaux venus. Une seule contrainte pour eux: que les produits proposés soient artisanaux et de préférence locaux. Les visiteurs furent nombreux et les exposants contents de leur journée, que demander de plus ?

Et pourtant, il y avait eu un imprévu de dernière minute la veille, puisqu'alors que l'équipe du service technique montait les tentes devant la mairie, une bourrasque faillit tout emporter. Par prudence, on replia les tentes et on décida que le marché de Noël aurait lieu au Foyer rural, ce qui n'a gêné en rien le succès de la journée.

Durant toute la journée, de nombreuses animations et spectacles furent proposés aux enfants, sages ou pas, par les bénévoles de Comi7. Certains prétendent même que le Père Noël présentait une forte ressemblance avec un certain Jacques F., président dudit Comi7. Mais comme d'autres enfants m'ont affirmé que le traîneau du Père Noël s'est posé sur le toit de la future cantine, on ne sait plus si l'on peut croire toutes ces rumeurs.

En tout cas, une chose est certaine, c'est qu'on peut remercier Madame Guilbaud pour l'organisation de cette belle journée.

Zumba de Noël

La salle du Foyer rural n'a pas eu le temps de refroidir, le 8 décembre au soir, puisqu'à peine les derniers exposants du marché de Noël partis, c'est la section zumba de FRvescences qui enchaînait, avec sa Zumba de Noël. Deux heures proposées par la professeur, Hanane, à ses élèves mais aussi à tous ceux qui avaient envie de venir s'agiter et danser sur des musiques de Noël aux rythmes de zumba. Nous vous avions parlé dans le numéro précédent des cours et spectacles de zumba de l'association DSE, mais il existe aussi une activité zumba à FRvescences, celle dont il est question ici. Les cours ont lieu le jeudi de 18 à 19h pour les jeunes (à partir de 7ans) et de 19h à 20h pour les adultes.
Plus de renseignements sur le site web :
www.frvescences.com

Samedi 15 décembre 2018 : Le repas de Noël des aînés Quand la magie de Noël touche Septeuil

Pour la cinquième édition du repas de Noël des ainés de Septeuil, les membres du CCAS, désiraient vous offrir une journée extraordinaire et dès votre arrivée, vous avez été séduits par la décoration de la salle. Nous tenons à remercier chaleureusement, Laetitia, Céline, Sylvie et Jacques qui ont passé une journée entière à créer ce décor magique.

A l'heure du cocktail de bienvenue, l'arrivée de la toute récente troupe Septeuil Show, composée d'enfants de 2 à 12 ans fût un moment émouvant, et certains d'entre nous ont même versé une petite larme. Il était important pour ces petits artistes en herbe, qui se sont déjà produits à l'occasion de la soirée Halloween, de venir présenter leur spectacle, créé juste pour vous. Les enfants de l'association L'arrêt-Création ont également contribué au décor de la salle, en confectionnant un sapin de Noël. Le lien entre générations est, au moment des fêtes de fin d'année, un bien précieux. Merci les enfants.

Du côté de la table, l'équipe Aux Plaisirs Gourmands, de Christian Rousseau, nous a comme chaque année régalés, de l'entrée jusqu'au dessert. Et du côté de l'animation, c'est le chanteur Patrick Laville qui a une nouvelle fois réussi à vous faire chanter et danser jusque tard dans l'après-midi.

Il a été difficile, que ce soit pour vous ou pour nous membres du CCAS et élus, de nous séparer et nous avons prolongé ce moment d'échanges et de partages au-delà de dix-huit heures.

Pour conclure, tous les membres du CCAS de Septeuil vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes de fin d'année. Que cette nouvelle année vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez. Que le bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.

En un mot, nous vous souhaitons une très bonne année 2019 !

— La vallée de la Vaucouleurs en 1947

Transports Septeuillais

Cars pour Noces
et Excursions

Tél. 25 à Septeuil

SEPTEUIL
Hôtel des Voyageurs
Cuisine bourgeoise
Truites sur commande
Pension, Garage Tél. 11

MONTCHAUVET

Tire son nom du terrain calcaire et chauve sur lequel elle est assise.

Ancienne Ville forte du Moyen-Age, Louis VI et Amaury de Montfort firent construire le château de 1133 à 1136. Ce même Louis VI lui accorda une commune qui obtint de Philippe-Auguste (1218) et de Charles VI (1393) de nouveaux privilèges.

La terre de Montchauvet eut pour seigneurs entr'autres Charles-le-Mauvais (1340), Charles V qui fit démolir le fort en 1378 ; Louis XI (1481) ; Diane de Poitiers qui en jouit jusqu'à sa mort (1556) ; la Duchesse d'Aumale (1561), etc.

Montchauvet était, au XIIe siècle, beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il reste de cette vieille cité, l'église (XIIIe siècle), la porte de Bretagne ; de nombreux souterrains.

On remarque dans la Vallée, le château des trois fontaines, maison de plaisance de Diane de Poitiers et des anciens gouverneurs de la Ville, qui a été occupé par M. Jean Richepin, de l'Académie française.

DAMMARTIN-EN-SERVE

Située sur un plateau, elle est citée dans une charte du roi Robert (1030) et une de Philippe 1er rendue à Poissy (1082) qui supprime les taxes et exactions infligées aux habitants.
Son clocher fût emporté par la trombe du 26 août 1823.

MOYENS DE COMMUNICATION

Gare Saint-Lazare. — Mantes, aller 12 fr., aller et retour 19 fr.

Billet du Dimanche, aller et retour 12 fr.

45 trains par jour, dont 4 en semaine et 6 le dimanche en correspondance avec les autocars Septeuillais, desservant Villette, Rosay, Septeuil. Départ de Mantes à 8 h. 5 — D. F. 10 h. 5 — 12 h. 5 — 14 h. 5 — 18 h. 5 — D. F. 20. h. 30.

Les autocars 40-49 Porte Maillot, desservent Septeuil, Courgent, Montchauvet, Dammartin.

En auto : par Versailles, Pontchartrain, Neauphle-le-Vieux, Thoiry, Septeuil ; *par Saint-Germain* et la route de 40 sous jusqu'à l'entrée de Mantes où l'on rejoint la route nationale 183 qui suit la Vallée.

HOTELS - RE
VILLETTE - Maison LECOMTE
ROSAY - Maison HERVÉ
— - Maison REBILLARD
SEPTEUIL - Hôtel des Voyageurs
COURGENT - Mon GERVAIS, casse-
MONTCHAUVET - LEMARIÉ
MULCENT - Auberge de la Mare aux
DAMMARTIN - Hôtel de l'Étoile

PISCICULTURE DE VILLETTE
Truites d'eaux-vives
GROS - DÉTAIL
Remise aux Membres P. V.
Tél. 4 à Vert

UN PÊCHEU
n'emploie que des articles de G
les Hameçons
les Produits
les Racines et produits RO
vous permettront les plus belles

Association "Les PÊCHEUR
Siège social à ROSAY
On délivre des cartes de mem
che
MM. LEMARIÉ, café à Montchauvet.
GERVAIS — Courgent
CRINIS — Septeuil
HOTEL des VOYAGEURS à Septeuil.
HOTEL DE FRANCE à Septeuil.

NE JETEZ PAS CE
PASSE

Pour vous rappeler, s'il en est besoin, que vous vivez dans une belle région, nous vous offrons la reproduction de ce dépliant touristique publié en 1947.

STAURANTS

.....	repas 10 fr.	chambre 10 fr.
.....	— 10 -	— 10 -
.....	— 10 -	— 10 -
.....	— 10 -	— 10 -
croûte		
.....	— 10 -	— 8-10 -
Clercs		
.....	— 10 -	— 10 -

Dans le bas ROSAY
Chez LA MÈRE RÉBILLARD
Bonne table - Bon gîte
SPÉCIALITÉ DE TRUITES
Tél. Septeuil 52

R AVERTI
RANDE MARQUE
EDOUTABLE
BUSTE
prises.

RS de la VAUCOULEURS"
par Septeuil (S.-et-O.)
bres et des permis journaliers
z :
MM. DENIZEAU, Café à Septeuil
HERVÉ — Rosay
REBILLARD — Rosay
LECOMTE — Villette

DÉPLIANT
Z-LE A UN AMI

Connaissez-vous ce joli coin des environs de Paris?

LA VALLÉE DE LA VAUCOULEURS

AIR PUR
PÊCHE
LIEU IDÉAL
DE DÉTENTE ET
DE PROMENADE

MANTES
LA VAUCOULEURS
CHEMIN DE FER DE PARIS ST LAZARE
VILETTE
ROSAY
ST GERMAIN
MONTCHAUVET
COURGENT
VALLÉE DE
SEPTEUIL
PARIS
THOIRY
NEAUPHLE-LE VIEUX
VERSAILLES
ST CYR
VERS HOUDAN
PONTCHARTRAIN
TRAPPES

— La vallée de la Vaucouleurs en 1947

CHOCOLAT-MENIER
RIALTA AU LAIT
Le meilleur pour croquer

LA VALLÉE DE LA VAUCOULEURS

Pour voir la Vallée, il ne suffit pas de la traverser : que de personnes "visitent" et ne "voient rien".

Il faut "prendre son temps", se laisser inspirer par la beauté du paysage, et alors, seulement, vous admirerez.

◎

Le but de cette notice étant de faire connaitre la campagne. on ne s'étendra pas sur la ville de Mantes, d'ailleurs bien connue tant pour son admirable situation, son histoire, son commerce, ses hôtels, etc.

Arrivons au centre de la Vallée qui va de Villette à Montchauvet en passant par Rosay, Septeuil et Courgent.

La Vallée de la Vaucouleurs est une des plus ravissantes des environs de Paris. Elle prend sous son charme par la variété et l'infini de son décor tous ceux qui aiment la nature, que ce soit ses riantes prairies encadrant la rivière où le pêcheur se plait à rêver, ou ses coteaux hérissés de taillis où se répercute le chant des oiseaux, elle vous apparaitra tantôt harmonieuse et sereine, tantôt remplie de contrastes, mais toujours captivante.

◎

La contrée est très boisée, sans usine, donc sans fumée malsaine. L'air de la Vallée est des plus pur.

La physionomie des habitations n'a pas beaucoup varié, bien que depuis la guerre de nombreuses transformations aient été effectuées on s'est plutôt évertué à conserver à l'extérieur un cachet ancien.

Des moulins, dont était parsemée la Vallée, quelques-uns seulement subsistent encore, les autres constituent pour la plupart de confortables demeures.

L'électricité et le gaz passent dans chaque commune. L'usage de l'eau sous pression se généralise.

PEINTURE - VITRERIE - DÉCORATION
PAUL BATON
SEPTEUIL Place de l'Église

La rivière "La Vaucouleurs", q
après un parcours de 16 km.
excellente rivière à truites, c
d'une pisciculture installée au
nombreuses années.
La Société "Les Pêcheurs de
l'empoissonnement et de la
pêche s'étendent sur la Vaucou
et sur la Flexanville jusqu'au Pc
On y pêche des truites sur la
d'insister après ce fin gastronon

Quelle finesse et que
Ces truites de la Vauc

à ROSAY - Mon HERVÉ
Café-Restaurant-Tabac
ses volailles du dimanche
CHAMBRES Tél. 13 à Vert

Café - Restaurant - Tabac
H. LECOMTE
à VILLETTE
Tél. 8 à Vert

Entreprise de Maçonnerie
CIMENT ARMÉ
J. MENALDO
SEPTEUIL

Certains prétendront que nous avons été simplement trop paresseux pour écrire une chronique cette fois-ci, mais ce ne sont que des mauvaises langues, bien entendu.

ui prend sa source à Boissets et se jette dans la Seine, est une omme le prouve l'exploitation Moulin-Neuf à Villette depuis de

la Vaucouleurs " se charge de garde des rivières. Ses lots de leurs de Montchauvet à Villette, nt des Groux.
qualité desquelles il est superflu ne qui dit :
lle saveur couleurs.

- Entreprise Générale - du Bâtiment
R. CHELU
SEPTEUIL
Tél. 61

L'Auberge de la Mare aux Clercs
à MULCENT par Septeuil
dans un cadre champêtre et Fleuri
Cuisine et Cave renommées
PÊCHE - CHASSE
PRIX SPÉCIAUX POUR SÉJOUR

DAMMARTIN-EN-SERVE
HOTEL - PENSION DE L'ÉTOILE
Rest. 10 fr. Pension 22 fr.
Cuisine Alsacienne
Corresp. Etat Saint - Lazare
Autocars Citroën Maillot 40-49
Tél. 9

A. BRUNOT
Ancien officier ministériel
Contentieux
ACHAT - VENTE - LOCATION
Tél. Dorian 59-70 SEPTEUIL

MONTCHAUVET
Chez Lemarié Café de la Mairie
Vous trouverez
Bonne table - Bon gîte
Aux meilleurs prix

VILLETTE

Une anecdote nous raconte qu'au siècle passé (époque des diligences), une jeune Suissesse traversant la Vallée de la Vaucouleurs, s'arrêta en face de Villette (Villula) et se mit à pleurer. Ce paysage lui rappelait la Suisse et le village où elle avait passé sa jeunesse.

ROSAY

Une des communes les plus pittoresques de la Vallée.

Un château, bâti à mi-côte sous le règne de Henri III, est remarquable par ses constructions souterraines et par la réunion si rare des plus belles eaux et des plus belles vues.

Un parc magnifique l'entoure qui a été dessiné par Le Notre.

SEPTEUIL

Ancienne Ville (Septulia) citée dans la bulle d'Anagnie du Pape Alexandre III (1177).

Elle avait au XIIe siècle deux églises relevant de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés et une châtellenie mouvante du Marquisat de Maintenon, avec haute, moyenne et basse justice.

A Saint-Corentin, Philippe-Auguste fonda en 1210 une Abbaye de 120 religieuses, où fut enterrée sa femme Agnès de Méranie.

En 1252, la Reine Blanche mourut à Paris demandant que son cœur fût déposé dans l'Abbaye de Saint-Corentin.

Le château de Septeuil était défendu au Moyen-Age par un pont-levis et des fossés. Le parc du château aurait été dessiné par Le Notre.

COURGENT

La commune de Courgent offre le site le plus agréable par la variété de son sol. Elle est arrosée par la Vaucouleurs qui alimentait trois moulins aujourd'hui transformés en maisons d'agrément.

Un tableau du peintre Flameng est visible à la Mairie,

Commerce de Bestiaux
M. AUGERAY
A ORGERUS
(Seine-et-Oise)

Établ. d'Aviculture de St-Corentin
SEPTEUIL (S.-et-O.)
Œufs du jour et à couver
Poussins toutes races
Ses fins poulets
LHUILLIER, Propriétaire

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 24 août 2018 : Lucas, Alessandro, Alain ENOC VALTON

Mariages

Décès

Le 27 septembre 2018 : Pierre, Henri PEZI, 82 ans
Le 12 octobre 2018 : Gilles, André, Paul DURIER, époux TAPON, 65 ans
Le 14 octobre 2018 : Jean-Pierre, Alfred LADET, divorcé SORIN, 71 ans
Le 8 novembre 2018 : Jeannette, Antoinette KLINGENMEYER, veuve CHAUD, 90 ans

Bien sûr, il y a d'autres naissances et mariages à Septeuil, mais nous ne publions ici que ceux pour lesquels les intéressés ou les familles nous ont donné leur accord.

INFOS PRATIQUES

La mairie de Septeuil à portée de clic !

Pour suivre l'actualité de la commune, rendez-vous:

- sur le site Internet
  www.mairie-septeuil.fr
- sur la page Facebook
  Septeuil officiel
- sur les panneaux d'affichage

La mairie de Septeuil

6, place Louis Fouché • 78790 Septeuil
Tél.: 01 30 93 40 44 • Fax : 01 30 93 49 63
Courriel: mairie@septeuil.fr

Jours et heures d'ouverture
Lundi: 8h30-12h • 14h-17h
Mardi: 8h30-12h • 14h-17h
Mercredi: 8h30-12h • 14h-17h
Jeudi: 8h30-12h • 14h-17h
Vendredi: 8h30-12h • 14h-16h
Samedi : 10h30-12h
(9h-10h30: RDV passeports et CNI)